

1^{ÈRE} RENCONTRE ANNUELLE DU RÉSEAU POUR
UN PARLEMENT OUVERT DE PARLAMERICAS

FEUILLE DE ROUTE POUR LA TRANSPARENCE PARLEMENTAIRE





AUTEURS
**EMILIE LEMIEUX,
NATALÍ CASANOVA ET
THAÏS MARTÍN NAVAS**

TRADUCTION
ANTOINE VANDEMOORTELE

CONCEPTION ET MISE EN PAGE
LISA TEMES

PHOTOS
JORGE MAIDANA

TABLE DES MATIÈRES

- 4 Message de la présidente de ParlAmericas
- 5 Message du président du Réseau pour un parlement ouvert
- 6 ParlAmericas
- 6 Réseau pour un parlement ouvert
- 7 Parlement ouvert
- 7 #OPN2016
- 8 Discours d'ouverture
- 10 Échanges
- 22 Feuille de route
- 38 Prochaines étapes
- 39 Participants

Cette publication a été rendue possible grâce au généreux soutien financier du ministère d'Affaires Mondiales Canada (AMC), auparavant connu sous le nom de Ministère des Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada (MAECD).

ParlAmericas tient à remercier le Sénat du Paraguay pour l'organisation de cette rencontre et tout particulièrement son Président, **Mario Abdo Benítez**, pour son soutien à cette initiative ainsi que la Sénatrice **Blanca Ovelar**, pour son dévouement et son engagement en tant qu'hôte de cette rencontre. L'extraordinaire travail du personnel du Congrès du Paraguay a également contribué à assurer le succès de la réunion.

Nous tenons également à remercier tous les délégués qui ont assisté à la réunion pour leur précieuse contribution, ainsi que les experts invités, y compris le **Ministre David Oliveira Negreiros** (*Secretaría Nacional de Tecnologías de la Información y Comunicación – SENATICS*, Secrétariat national des technologies de l'information et de la communication) **Jean-Noé Landry** (Nord Ouvert), **Juan Pablo Guerrero** (*Global Initiative for Fiscal Transparency*, Initiative mondiale sur la transparence des finances publiques), **María Barón** (*Foundation Directorio Legislativo*, Fondation répertoire législatif), **Marta Ferrara** (*Semillas para la Democracia*, Semences pour la démocratie), **Natalia Albañil** (*National Democratic Institute*, Institut national démocratique pour les affaires internationales), **Norma Morandini** (*Observatorio de Derechos Humanos del Senado de Argentina*, Observatoire des droits de la personne du

Sénat argentin), **Ricardo Godinho Gomes** (*PALOP-TL ISC, Programme des Nations Unies pour le développement*), et **Yacine Khelladi** (*Caribbean Open Institute*, Institut ouvert des Caraïbes) pour avoir partagé leurs connaissances et expertise sur les thèmes de cette rencontre.

Nous sommes également reconnaissants pour leur appui aux organisations membres de la *Latin American Network for Legislative Transparency* (Réseau latino-américain pour la transparence parlementaire), *Citizens for a Better Bahamas* (Citoyens pour une vie meilleure au Bahamas), *Nord Ouvert*, *Transparency Institute Guyana Inc.* (Institut pour la transparence en Guyana), *Observatoire citoyen de l'action des pouvoirs publics en Haïti*, *Trinidad and Tobago Transparency Institute* (Institut pour la transparence à Trinidad-et-Tobago), *National Democratic Institute* (Institut national démocratique pour les affaires internationales) pour leurs contributions à la « Feuille de route pour la transparence parlementaire de ParlAmericas », qui servira de guide pour les parlements membres de ParlAmericas afin d'élaborer leurs propres plans d'action nationaux.

Finalement, ParlAmericas est extrêmement reconnaissant du soutien financier d'**Affaires Mondiales Canada**.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DE PARLAMERICAS

Chères collègues, chers collègues,

L'ouverture et la transparence parlementaire est un sujet de grande importance pour ParlAmericas, car non seulement les citoyens ont un droit fondamental d'accès à l'information publique, mais leur participation aux décisions politiques et publiques ainsi que leurs demandes pour la responsabilisation des autorités sont à la base de la démocratie.

Même si la majorité des pays des Amériques ont promulgué des lois sur la transparence et l'accès à l'information publique, ceci ne se traduit pas nécessairement par une augmentation de la participation active des citoyens au processus politique.

Le développement et la modernisation de nos démocraties ne doit pas être à sens unique, de l'État vers la société, mais doit plutôt se concevoir dans les deux directions, dans le cadre d'un échange constructif entre l'État et la société. Les parlementaires, en tant que représentants de la société, ont un rôle important à jouer dans ce processus.

La rencontre qui a eu lieu les 26 et 27 mai 2016 à Asunción, au Paraguay a été une excellente occasion de démontrer l'engagement profond de nos parlements membres à ce processus. Cette rencontre a aussi permis d'utiliser les mécanismes existants pour développer de nouveaux

outils pour nous guider dans notre travail législatif.

J'invite chacun d'entre vous à partager les progrès accomplis et les initiatives qui ont été mis de l'avant dans le cadre de cette rencontre, et à promouvoir la mise en œuvre de mesures concrètes dans vos parlements, en utilisant comme guide la « Feuille de route de ParlAmericas pour la transparence parlementaire », adoptée lors de la rencontre.

Je tiens à exprimer ma gratitude au Congrès du Paraguay et à notre hôte, la Sénatrice Blanca Overlar, pour son leadership et son hospitalité, et pour avoir mis à notre disposition les installations nécessaires pour l'organisation de la 1^{ère} Rencontre du Réseau pour un parlement ouvert de ParlAmericas.

Cordialement,



MARCELA GUERRA

Sénatrice, Mexique

Présidente, ParlAmericas

 SUIVEZ-MOI SUR TWITTER @MARCELAGUERRANL



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU RÉSEAU POUR UN PARLEMENT OUVERT

Chères collègues, chers collègues,

La 1^{ère} Rencontre du Réseau parlement ouvert qui s'est tenue au Paraguay est l'aboutissement de plusieurs mois de travail entre parlementaires et représentants de la société civile, qui ont développé le projet préliminaire de notre « Feuille de route pour la transparence parlementaire ». Je tiens à remercier tous les participants pour leur contribution et pour avoir partagé leurs expériences et leur expertise tout au long des échanges et discussions qui ont eu lieu lors de cet événement.

Comme les enquêtes Latinobarómetro le démontrent, la confiance des citoyens dans leurs parlements et partis politiques est très faible et ne se n'est pas améliorée au cours des 20 dernières années. Nous devons changer nos institutions et nos politiques afin de se rapprocher de nos citoyens. Notre région et la démocratie, seront renforcées si nous travaillons ensemble.

Nous devons travailler pour surmonter la culture du secret, afin que les citoyens aient de nouveau confiance dans leurs institutions nationales et dans le travail que vous faites. Nous avons un défi à relever et pour nous aider dans cette tâche, nous avons mis l'accent lors de cette rencontre sur les principes de transparence, de responsabilisation, de participation citoyenne ainsi que

d'éthique et de probité. La « Feuille de route pour la transparence parlementaire » que nous avons adoptée nous permet d'adopter un langage commun au-delà des frontières nationales et de s'engager à mettre ces principes en pratique dans l'accomplissement de nos rôles et nos responsabilités.

Cordialement,

Hernán Larraín

HERNÁN LARRAÍN

Sénateur, Chili

Président du Réseau pour un parlement ouvert, ParlAmericas

 [SUIVEZ-MOI SUR TWITTER @HERNANLARRAINF](https://twitter.com/HERNANLARRAINF)



PARLAMERICAS



Nous sommes un **FORUM INDÉPENDANT** qui provoque la **DIPLOMACIE PARLEMENTAIRE**



Composé des **ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES NATIONALES** des États membres de l'OEA (Amérique du Nord, Centre et Sud, et Caraïbes)



Nous facilitons le **DIALOGUE POLITIQUE COOPÉRATIF**



Au sein d'une **COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE** dans le **SYSTÈME INTERAMERICAIN**



Nous intégrons l'**ÉGALITÉ DES GENRES** et la **TRANSPARENCE PARLEMENTAIRE**



Lors de **FORUMS, FORMATIONS, DÉBATS** et **SUIVIS**



Permettant l'**ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES** et **MEILLEURES PRATIQUES**



Nous sommes situés à **OTTAWA, CANADA**

RÉSEAU POUR UN PARLEMENT OUVERT

Le Réseau pour un parlement ouvert est un groupe de travail permanent de ParlAmericas visant à promouvoir la transparence parlementaire entre les parlements membres.

Lors du Séminaire international sur la transparence et la probité au Congrès national et dans le système des partis politiques à Santiago, au Chili en 2012, la Déclaration de Santiago sur la transparence parlementaire et l'intégrité des parlements et partis politiques a été signée.

Cette Déclaration souligne l'importante de renforcer la gouvernance démocratique en mettant l'accent sur quatre piliers. Ce document propose

également la création d'un réseau parlementaire interaméricain pour la transparence, l'accès à l'information publique et la probité.

Afin de mettre en œuvre les objectifs de la Déclaration et soutenir ce réseau, le Congrès national du Chili a créé le Groupe bicaméral sur la transparence, qui a agi comme secrétariat exécutif du réseau jusqu'en août 2015.

Lors de la 12^{ème} Assemblée plénière de ParlAmericas, ce réseau a été intégré à la structure institutionnelle de ParlAmericas, sous le nom de Réseau pour un parlement ouvert (RPO). Le sénateur Hernán Larraín (Chili) dirige le RPO depuis son inauguration.

PARLEMENT OUVERT

Le parlement ouvert est une nouvelle forme d'interaction entre les citoyens et les pouvoirs législatifs qui favorise l'ouverture et la transparence parlementaire afin de garantir l'accès à l'information publique, la responsabilisation, la participation citoyenne et des normes d'éthique et de probité élevées dans le cadre du travail parlementaire.

Le Partenariat pour un gouvernement ouvert, lancé en 2011, est l'un des pionniers du mouvement mondial pour un parlement ouvert. Ce partenariat a mis en œuvre des initiatives importantes visant à promouvoir la transparence et la responsabilisation, encourager la participation des citoyens et faciliter la collaboration à tous les niveaux de gouvernement, y compris au sein des parlements.

En 2012, 160 organisations provenant de 80 pays ont signé la Déclaration pour l'ouverture et la transparence parlementaire qui met de l'avant des principes communs pour l'ouverture, la transparence et l'accessibilité au sein des parlements. Dans le cadre de cette initiative, le Groupe de travail sur l'ouverture parlementaire a été créé afin d'échanger les connaissances et expériences sur les défis et opportunités en lien avec le développement mondial de la transparence parlementaire, entre différentes institutions publiques, organisations internationales ainsi que la société civile.

Le Réseau pour un parlement ouvert de ParlAmericas est un espace de discussion visant à promouvoir la mise en œuvre de ces principes dans les parlements des Amériques.

#OPN2016

1

FEUILLE DE ROUTE



4

PILIERES

TRANSPARENCE
RESPONSABILISATION
PARTICIPATION CITOYENNE
ÉTIQUE ET PROBITÉ

+20

**ENGAGEMENTS VERS
LA TRANSPARENCE
PARLEMENTAIRE**



+50

PARLEMENTAIRES

20

PAYS

DISCOURS D'OUVERTURE

« Le Congrès du Paraguay est le troisième parlement de la région à mettre en œuvre un plan d'action dans le cadre du Partenariat pour un gouvernement ouvert... Notre slogan, « Développer une nouvelle façon d'interagir avec les citoyens », nécessite un changement culturel profond, dans lequel les citoyens devront devenir les personnages principaux. Les outils existent déjà et il est maintenant temps pour les citoyens d'exercer leurs droits de participer pleinement aux processus décisionnel dans l'arène publique. ParlAmericas est un excellent forum pour discuter et analyser cette nouvelle forme d'interaction... »



Sénatrice **BLANCA OVELAR** (Paraguay), Hôte de la 1^{ère} Rencontre du Réseau pour un parlement ouvert de ParlAmericas

« La « Feuille de route pour la transparence parlementaire » sera un outil important pour favoriser les progrès dans ce domaine, harmoniser la réglementation sur la transparence et la responsabilisation et diffuser des exemples de mise en œuvre de politiques publiques efficaces dans un certain nombre de pays. L'aboutissement de ce processus — à travers la coordination et le renforcement des instruments à notre disposition comme la diplomatie parlementaire, notre travail législatif, cette feuille de route et les législations nationales — est une plus grande transparence, le développement d'un dialogue constructif entre les parlements et les citoyens, ainsi qu'un cadre de référence pour les parlements des Amériques où l'éthique et la probité sont des valeurs fondamentales. »



Sénatrice **MARCELA GUERRA** (Mexique), Présidente de ParlAmericas

« Les parlements ont l'obligation de faire preuve de transparence et d'agir de façon exemplaire en matière d'éthique et de probité, afin de pouvoir exiger que l'ensemble des institutions nationales adoptent ce modèle. Notre mission n'est pas seulement de promulguer des lois, mais également de s'assurer de leur mise en œuvre effective. Nous devons avoir un cadre constitutionnel et juridique qui reflète les principes et valeurs de ce modèle. Il s'agit d'un enjeu fondamental pour notre réseau, et nous vous invitons à nous rejoindre afin de relever ce défi... afin que nos communautés puissent un jour être fières de leurs parlements, de leurs partis politiques, ainsi que des politiques mises en œuvre dans chacun de nos pays. »



Sénateur **HERNÁN LARRAÍN** (Chili), Président du Réseau pour un parlement ouvert de ParlAmericas

« C'est avec grande satisfaction que la Chambre des députés du Paraguay participe à cette initiative, qui fait suite à un processus amorcé dans notre pays, et plus particulièrement au sein de nos institutions parlementaires, avec le soutien des acteurs politiques et sociaux qui ont compris que l'accès à l'information est à la fois un droit et une obligation, mais qu'il s'agit avant tout d'un outil pour créer des institutions plus efficaces et dignes de confiance. »



Représentant de la Chambre des députés **HUGO VELÁZQUEZ MORENO** (Paraguay), Président de la Chambre des députés

« L'un des principaux objectifs de ParlAmericas est de renforcer la démocratie et la gouvernance dans les Amériques par le dialogue et la coopération entre les parlements nationaux. ParlAmericas est un forum idéal pour mener les discussions liées au développement d'une nouvelle culture législative. Les citoyens exigent que leurs représentants obtiennent des résultats dans la lutte contre la corruption et la lutte contre l'impunité en adoptant des mesures concrètes qui mènent à l'amélioration de la qualité de vie. La transparence et la probité sont des caractéristiques centrales pour l'ensemble des parlements dans nos démocraties. »



Sénateur **MARIO ABDO BENÍTEZ** (Paraguay), Président du Sénat



ÉCHANGES

EXPÉRIENCES RÉGIONALES

Au niveau régional, les pays des Amériques et des Caraïbes ont réalisé des progrès significatifs en faveur de l'ouverture parlementaire et de la transparence fiscale. Plusieurs succès importants de transparence parlementaire au niveau mondial proviennent de ce continent.

Tandis que certains parlements ont choisis d'adopter un plan d'action national afin d'atteindre cet objectif, d'autres ont appliqué des mesures spécifiques afin d'ouvrir leur institution aux citoyens.

Cette section explore les différentes initiatives mises en place par les parlements de l'hémisphère dans les dernières années afin d'améliorer la transparence et la responsabilisation, en collaboration avec la société civile.



COSTA RICA

L'élaboration d'un plan d'action législatif au Costa Rica a impliqué la participation de cinq organisations de la société civile, regroupées au sein du mouvement *Alianza para una Asamblea Abierta* (Alliance pour un parlement ouvert) ainsi que du milieu universitaire, représenté par un certain nombre d'universités du pays.

Développement du plan d'action législatif du Costa Rica :

1. **Adoption institutionnelle** : formation des fonctionnaires et organisation de conférences sur le parlement ouvert ;
2. **Élaboration d'instruments** : définir les thèmes et sujets pour la base de données et le type d'information à y inclure ;
3. **Mise en œuvre**: mettre à jour le site Web et garantir aux citoyens l'accès à l'information dans un format ouvert grâce à un protocole pour l'accès à l'information publique élaboré par les différentes institutions du parlement

« Nous avons pu réaliser notre objectif, car nous avons travaillé avec la société civile dès le début de ce processus, en leur demandant de décider du type d'information à rendre accessible. Nous avons aussi essayé d'obtenir le soutien des différents mouvements politiques, afin qu'ils continuent à travailler sur ces enjeux... »

RAFAEL ORTIZ FÁBREGA (Costa Rica), ancien Président de l'Assemblée législative



PARAGUAY

Dans le cadre de la promotion et du développement d'initiatives pour la transparence parlementaire, des commissions de contrôle multipartites ont été créées dans les deux assemblées législatives du Congrès national du Paraguay.

Ces commissions étaient divisées en trois sections, où les législateurs et les hauts fonctionnaires ont organisé des séances de brainstorming avec des organisations de la société civile afin d'échanger sur les actions prioritaires et les responsabilités de l'ensemble des acteurs impliqués dans ce processus.

Le Plan d'action du Paraguay, qui doit encore être finalisé, s'inscrit dans le cadre du Partenariat pour un gouvernement ouvert, avec le slogan, « Développer une nouvelle façon d'interagir avec les citoyens ».

« Le succès ou l'échec de ce nouveau modèle est directement lié à la participation des citoyens. Sans leur participation, tous ces efforts auront été vains. »

Sénateur CARLOS ALBERTO FILIZZOLA PALLARÉS (Paraguay), 1er Vice-président du Sénat



COMISIÓN DE ANTICORRUPCIÓN Y PARTICIPACIÓN CIUDADANA

- Bienvenida
- Integrantes
- Marco Jurídico
- Programa de Trabajo
- Iniclativas
- Minutas
- Puntos de Acuerdo
- Dictámenes
- Asuntos Relevantes

PROCESO DE DICTAMINACIÓN DE LAS LEYES REGLAMENTARIAS EN MATERIA DE COMBATE A LA CORRUPCIÓN.

● INICIATIVAS

● FOROS

Lunes, 22 de Febrero

Inauguración de los foros en mater... ➔

Foros en Materia Aticorrupción co... ➔



MEXIQUE

Les lois concernant le système national de lutte contre la corruption du Mexique comprennent une dimension participative, y compris dans le cadre d'initiatives qui permettent à la société civile de participer aux discussions de la commission compétente en la matière. Sur le site web de la *Comisión de Anti-corrupción y Participación Ciudadana* (Commission sur la lutte contre la corruption et la participation citoyenne du Sénat), les citoyens peuvent suivre les débats, télécharger les documents de travail et les rapports d'étapes, y compris les versions manuscrites, les vidéos des réunions, etc.

« (La participation citoyenne) permet d'enrichir et de faire progresser le travail législatif...les organisations de la société civile sont les meilleurs représentants de ce processus participatif »

Sénatrice **MARÍA DEL ROCÍO PINEDA GOCHI** (Mexique)

CANADA

Suite à plusieurs questions liées aux dépenses réalisées par certains sénateurs et sénatrices canadiennes, le Régie interne, des budgets et de l'administration du Sénat a publié plusieurs informations budgétaires et administratives. Il a aussi ouvert ses sessions au public, avec l'exception de discussions liées aux questions de sécurité.

« La transparence (après le fait, en comparaison à la transparence proactive) a un prix. L'audit a coûté 29 millions de dollars pour récupérer moins d'un million de dollars. C'est le prix que nous avons payé pour que le public canadien sache exactement ce que nous faisons [...] C'est pourquoi le Sénat a adopté de nouvelles mesures transparentes pour la gestion de son administration. »

Sénatrice PANA MERCHANT (Canada)

The screenshot shows the Parliament of Canada website. At the top, there is a navigation bar with links for 'Accueil', 'Travaux parlementaires', 'Sénateurs et députés', 'Au sujet du Parlement', 'Visitez le Parlement', and 'Emplois'. A search bar is located on the right. Below the navigation bar, there is a banner for 'COMITÉS du Sénat' with a background image of a Senate chamber. The banner includes a date '42^e législature, 1^{re} session (3 décembre 2015 - présent)' and a dropdown menu to 'Choisissez une session différente'. Below the banner, there are several menu items: 'Accueil des comités', 'Horaire de toutes les réunions', 'Rapports récents', 'À propos des comités', 'Visionner / Écouter', and 'Quoi de neuf'. There is also a social media link for 'Suivre @SenateCA'. On the left side, there is a section for 'Comité permanent' with the title 'Régie interne, des budgets et de l'administration' and a list of items: 'Horaire des réunions', 'Membres', 'Études et projets de loi', and 'Mémoires'. On the right side, there are sections for 'Rapports' and 'Réunions' with a calendar for November 2016.





SAINTE-LUCIE

Le ministère du Développement durable, de l'Énergie, de la Science et de la Technologie a mis au point une initiative pour le partage, en format numérique, des archives publiques comme les cadastres, résolutions et autres documents, afin que les citoyens puissent y accéder plus facilement.

« Il est très important de promouvoir la transparence et l'ouverture de nos parlements, surtout aujourd'hui, en raison du climat politique mondial et le niveau de désenchantement de la population envers nos institutions. »

Sénatrice **DEBRA TOBIERRE** (Sainte-Lucie)

COMMUNICATION SOCIALE ET DONNÉES OUVERTES

La communication sociale et les données ouvertes sont des moyens de plus en plus utilisés pour faciliter l'interaction entre les citoyens et leurs représentants. Ces initiatives pour la transparence parlementaire sont utiles pour mettre en œuvre des mesures qui permettent une plus grande participation citoyenne et davantage de transparence et de responsabilisation. Ces initiatives contribuent également à garantir le droit fondamental d'accès à l'information publique.

Par exemple, l'Observatoire des droits de la personne du Sénat argentin a souligné le fait que non seulement toute l'information dont dispose l'État est publique et que tout individu peut faire une demande d'accès, mais également que l'État doit établir des mécanismes pour l'accès à l'information publique qui sont simples à utiliser et sans frais. Pour ce faire, différents outils interactifs, tels que les portails de données ouvertes et les applications mobiles, sont des moyens efficaces pour s'assurer que les gens peuvent exercer ce droit. Il est toutefois important de garder à l'esprit que l'accès à la technologie n'est pas universel. Ainsi, d'autres mesures pour le partage de l'information et faciliter la participation des citoyens doivent être mises en œuvre.

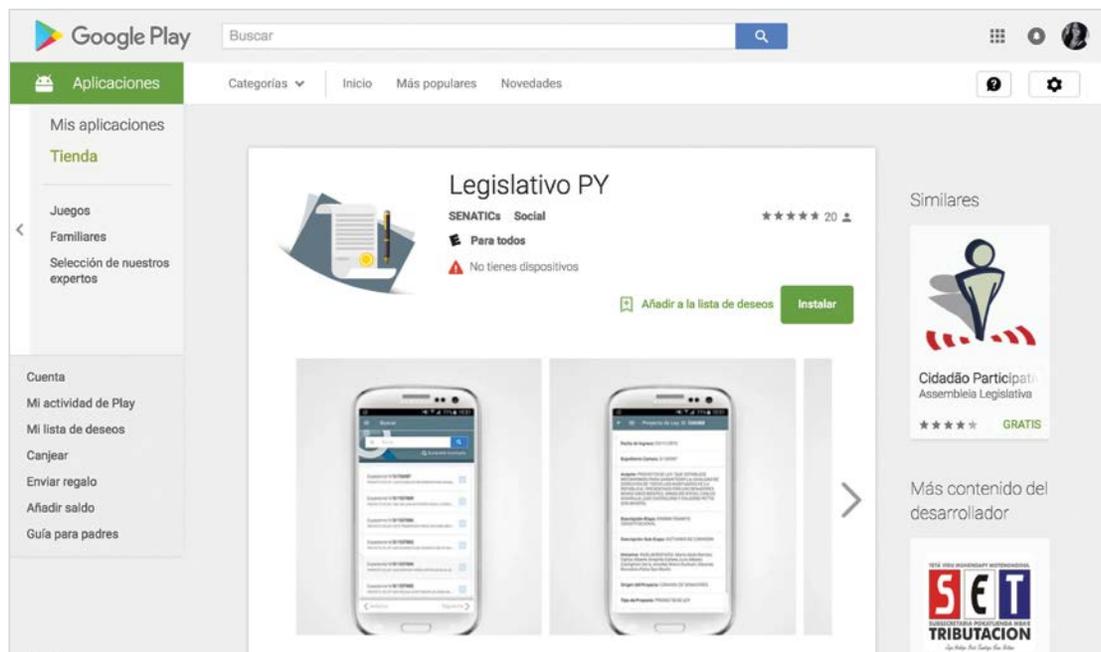


APPLICATIONS MOBILES

L'application mobile Legislativo PY, conçue par le Secrétariat national des technologies de l'information et de la communication (SENATICS), rend disponible l'information sur les projets de lois qui ont été proposés et adoptés par les assemblées législatives du Congrès national du Paraguay.

« L'information est un moyen de rester connectés, de tenir au courant la société...c'est un moyen de communication et de partage des connaissances. »

Ministre **DAVID OCAMPOS** (Paraguay), SENATICS



PORTAL DE DONNÉES OUVERTES

Ces outils, comme le Portail de données ouvertes du gouvernement du Paraguay, sont importants pour le contrôle politique. Chaque législateur doit prendre des mesures pour la vérification des activités de leurs gouvernements respectifs et, ainsi, s'assurer de la meilleure utilisation des ressources publiques. Le développement et la promotion de politiques et outils où l'information est accessible de manière conviviale

et disponible en libre accès, aide les parlements dans ce rôle.

« La communication sur les questions d'ouverture, de transparence et de responsabilisation [...] est un élément clé pour favoriser l'autonomisation des citoyens et de les intégrer [...] à un système en pleine transformation. »

Sénatrice **BLANCA OVELAR** (Paraguay)



OUTILS INTERACTIFS

Grâce à de nombreuses organisations gouvernementales et non gouvernementales, les citoyens ont maintenant accès à des outils interactifs, comme les portails de données ouvertes, facilitant l'accès à l'information dans un format plus convivial. Par exemple, le portail en ligne Budget citoyen est une plateforme interactive sur les consultations budgétaires conçue par Nord Ouvert et qui illustre l'impact financier des décisions des citoyens en temps réel, afin de les informer sur les contraintes et les compromis auxquels font face les municipalités.

Au Canada, le Bureau du directeur parlementaire du budget, en collaboration avec Nord Ouvert, a développé un outil de simulation budgétaire pour permettre aux parlementaires et aux citoyens d'estimer l'incidence sur les recettes des changements au régime fiscal fédéral.

BUDGET CITOYEN

À propos Fonctionnalités Résumé Contactez-nous Avantages EN

BUDGET CITOYEN

Un puissant simulateur en ligne qui éduque les citoyens et les implique dans le processus budgétaire

[Demandez une démonstration](#)

Des consultations budgétaires en ligne interactives et innovatrices

À propos

Utilisé par plus de 50 municipalités, ce simulateur budgétaire interactif rejoint 6 millions de citoyens d'un océan à l'autre



Inicio Sesión Registro

Datos.gov.py

CONJUNTOS ABIERTOS

Conjuntos de datos Organizaciones Grupos Acerca de

Buscar conjuntos de datos...

CATÁLOGO DE DATOS ABIERTOS GUBERNAMENTALES

Fomentando la transparencia en la gestión pública. Aquí encontrará todos los conjuntos de datos oficiales disponibles.

Buscar sus datos
Busca entre los datos, y obtén actualizaciones de los datasets y categorías en las cuales estás interesado.
ejemplo: Instituciones Educativas

Estadísticas del Portal de Datos Abiertos Gubernamentales del Paraguay

131	115	24	6
conjuntos de datos	Organizaciones	grupos	Elementos relacionados

Tweets por @SENATICs

SENATICs Paraguay retweeted
STP Paraguay @STP_Paraguay

Basado en ckan

Idioma: español

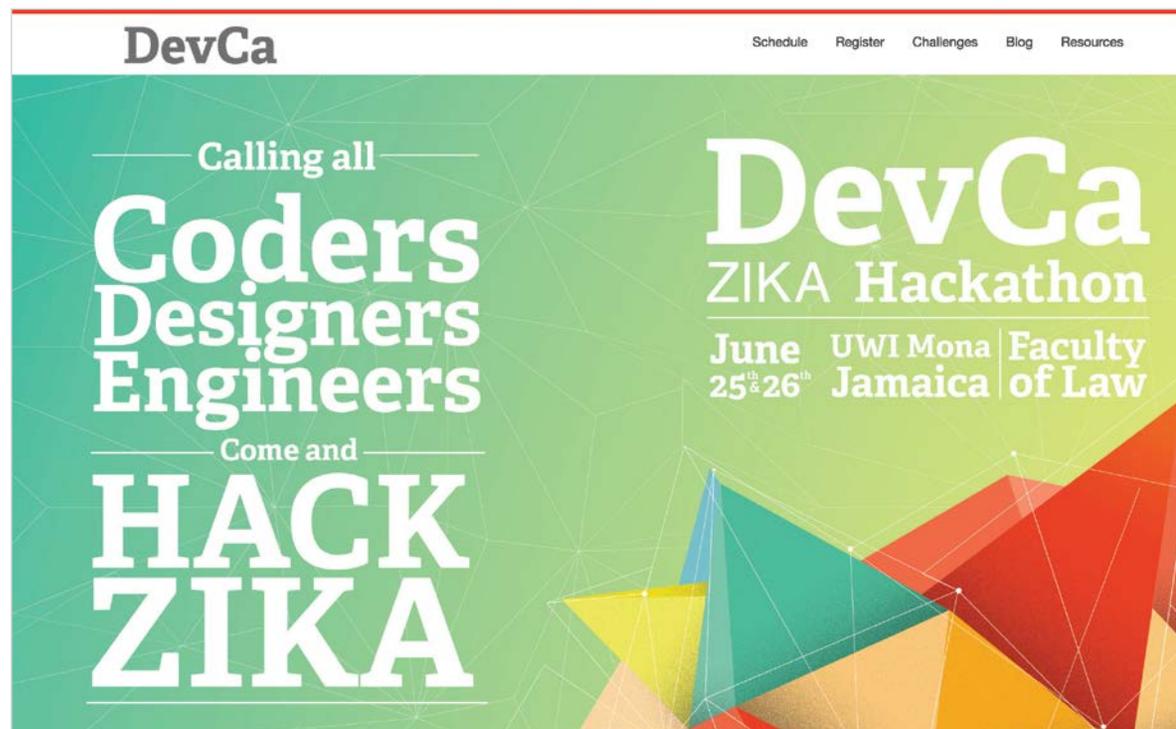
Portal construido y mantenido por la SENATICs con apoyo del Programa de Democracia y Gobernabilidad (USAID-CEAMSO)
2015 Secretaría Nacional de Tecnologías de la Información y Comunicación

OUTILS INNOVANTS

L'initiative DevCa, lancée dans les Caraïbes, est une plate-forme qui explore les technologies numériques comme solution aux défis dans la région. Cette initiative organise notamment des hackathons et des conférences réunissant différents intervenants sociaux afin de développer des projets dans le domaine de la technologie de l'information et résoudre des problèmes spécifiques.

OUTILS DE FORMATION RÉGIONAUX

Le Programme des Nations Unies pour le développement a mis en place un projet visant le renforcement des habilités techniques et fonctionnelles des institutions supérieures de contrôle, parlements nationaux et société civile pour le contrôle des finances publiques dans la région du PALOP et Timor-Leste. Le projet a créé des plateformes d'apprentissage en ligne afin d'améliorer les habiletés et qualifications des parties intéressées au contrôle des finances publiques, afin de permettre l'accès durable à une base de données et à l'information pertinente en portugais.

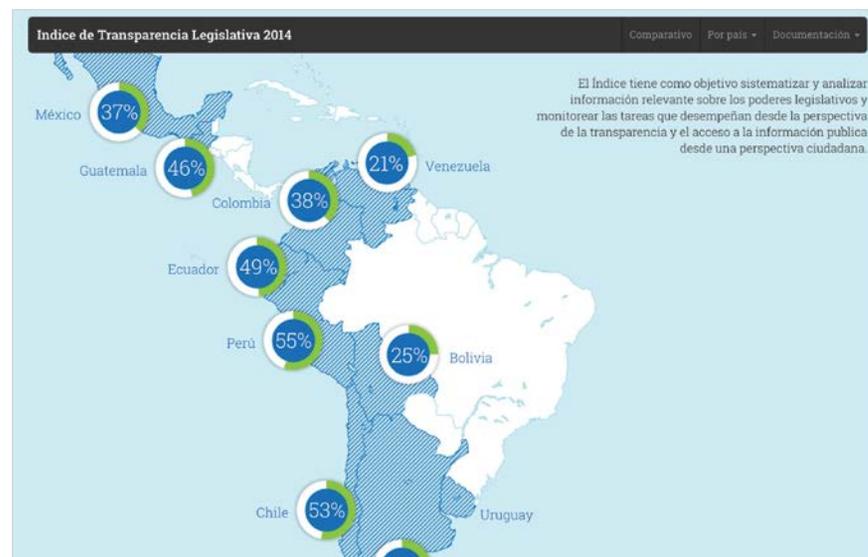


PROGRÈS RÉALISÉS

INDICE SUR LA TRANSPARENCE PARLEMENTAIRE

Pour faire suite à l'appui de plusieurs organisations de la société civile à la Déclaration pour l'ouverture et la transparence parlementaire, le Réseau latino-américain pour la transparence parlementaire (RLTL) a été créé par 24 organisations ayant des bureaux dans 14 pays de la région. Le Réseau a développé l'Indice sur la transparence parlementaire, un outil comparant

l'ouverture parlementaire de 10 parlements dans 4 domaines (édition 2014) : travail, réglementations, gestion administrative et budgétaire, et participation citoyenne. Cette indice analyse l'information provenant des parlements et examine les initiatives sur la transparence parlementaire et l'accès à l'information publique. Le RLTL publiera une nouvelle édition de cet indice en 2016.

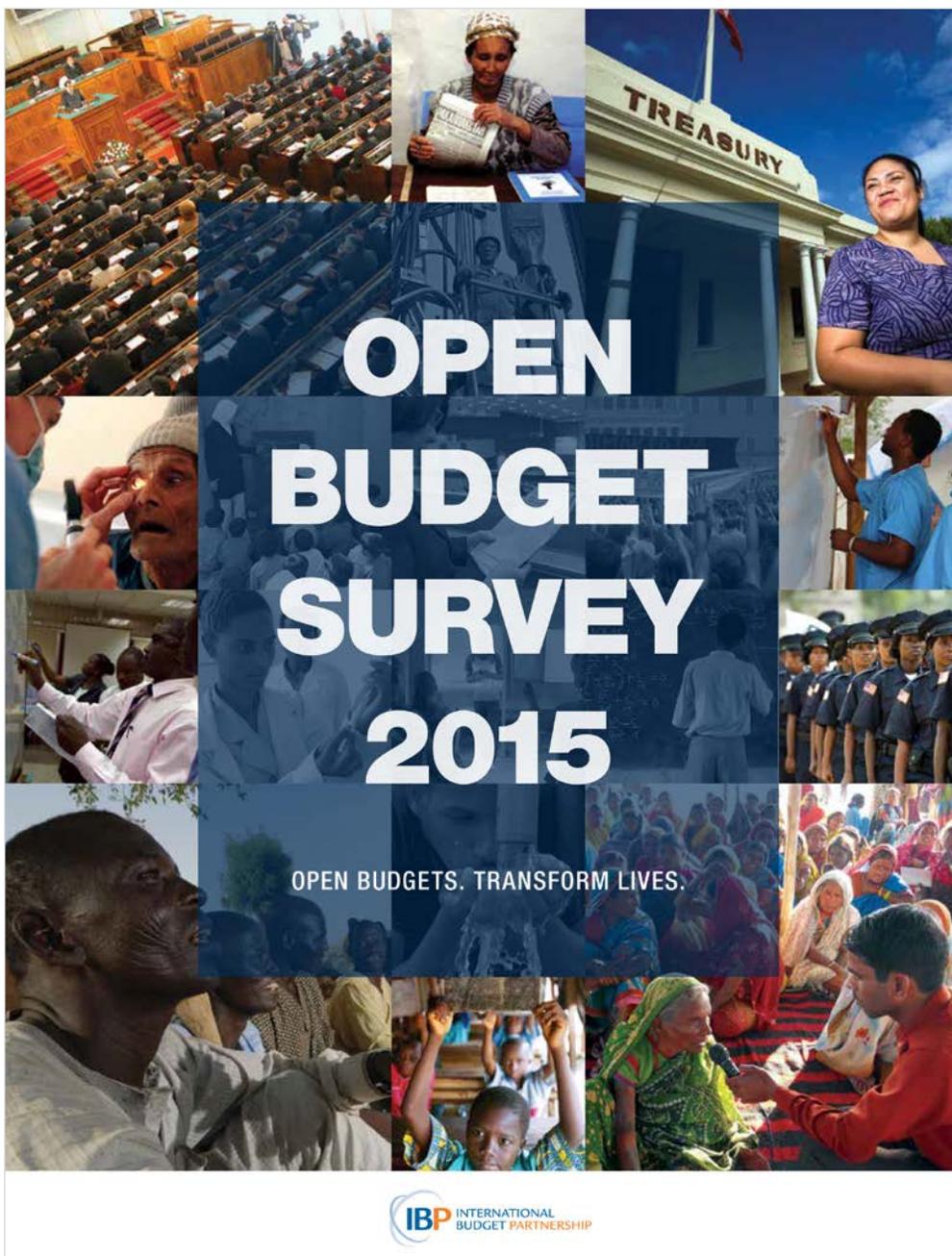


EXPLORATEUR DE DONNÉES SUR L'OUVERTURE PARLEMENTAIRE

L'Explorateur de données sur l'ouverture parlementaire est une plateforme en ligne conçue par l'Institut national démocratique pour les affaires internationales et qui

fournit des données comparatives sur l'ouverture parlementaire dans 31 parlements à travers le monde. Les utilisateurs peuvent accéder à des données classées en 7 catégories et comparer les progrès réalisés par ces parlements dans différents domaines.





ENQUÊTE SUR LE BUDGET OUVERT

L'Enquête 2015 sur le budget ouvert, élaborée par le Partenariat international pour un budget ouvert, est un outil comparatif sur la transparence, la participation et la surveillance budgétaire. Ces trois domaines ont été mesurés à travers 140 questions afin de créer un indice indiquant si les 102 pays étudiés fournissent aux citoyens des informations suffisantes, insuffisantes ou limitées sur les dépenses publiques.



FEUILLE DE ROUTE

Même si de nombreux parlementaires sont en faveur des principes de la transparence parlementaire, il n'existe aucun cadre pour traduire ces principes en actions concrètes. Pour cette raison, cette feuille de route, élaborée par des parlementaires et des représentants de la société civile, a pour objectif de fournir un cadre de référence pour les parlementaires afin de les guider dans l'élaboration de leurs propres plans d'action sur la transparence parlementaire au niveau national.

Avec l'adoption de cette feuille de route lors de la 1^{ère} Rencontre du Réseau pour un parlement ouvert de ParlAmericas, les parlementaires se sont engagés à promouvoir des mesures concrètes pour traduire les principes énoncés dans la Déclaration pour l'ouverture et la transparence parlementaire et la Déclaration de Santiago sur la transparence parlementaire et l'intégrité des parlements et partis politiques.

Ces engagements sont regroupés en fonction des quatre piliers du Réseau pour un parlement ouvert: transparence et accès à l'information, responsabilisation, participation citoyenne, et éthique et probité.



FEUILLE DE ROUTE POUR LA TRANSPARENCE PARLEMENTAIRE

Cette feuille de route a été élaborée par des parlementaires en collaboration avec des représentants de la société civile et a été adoptée lors de la 1^{ère} rencontre du Réseau pour un parlement ouvert de ParlAmericas (RPO) le 27 mai 2016 à Asunción, au Paraguay.

OBJECTIF

La feuille de route vise à fournir un cadre pour aider les parlementaires à développer leurs propres plans d'action et/ou des initiatives pour favoriser la transparence parlementaire au niveau national. Ce document a été approuvé lors de la 1^{ère} rencontre du Réseau pour un parlement ouvert (RPO) de ParlAmericas, où les parlementaires présents se sont engagés à promouvoir des mesures concrètes pour faire avancer les principes énoncés dans la Déclaration pour l'ouverture et la transparence parlementaire et la Déclaration de Santiago sur la transparence parlementaire et l'intégrité des parlements et partis politiques. Ces principes s'articulent autour des quatre piliers du RPO: transparence et accès à l'information, responsabilisation, participation citoyenne, et éthique et probité.

CONTEXTE

Lors du Séminaire international sur la transparence et la probité au Congrès national et dans le système des partis politiques à Santiago, au Chili en 2012, la Déclaration de Santiago sur la transparence parlementaire et l'intégrité des parlements et partis politiques a été signée. L'Article 7 de la Déclaration recommandait la création d'un réseau parlementaire régional pour la transparence et la probité afin de mettre en œuvre les objectifs de la Déclaration. Ce réseau a été formé en juin 2012 et, afin de mettre en œuvre la Déclaration de Santiago et soutenir ce réseau, le Congrès national du Chili a créé le Groupe bicaméral sur la transparence, qui a agi comme secrétariat exécutif du réseau jusqu'en août 2015. Lors de la 6^{ème} rencontre du réseau à Santiago, il a été convenu d'intégrer le réseau à la structure institutionnelle de ParlAmericas, sous le nom de Réseau pour un parlement ouvert. Le sénateur Hernán Larraín (Chili) dirige le RPO depuis son inauguration.

1 TRANSPARENCE ET ACCÈS À L'INFORMATION

L'accès à l'information est un droit fondamental qui doit être garanti par la loi. L'information publique appartient aux citoyens et citoyennes qui en ont besoin afin de pouvoir participer pleinement au processus démocratique. Par conséquent, ce droit contribue à la légitimité et la confiance envers nos institutions démocratiques, et il est essentiel dans la lutte contre la corruption.

LOIS SUR LA TRANSPARENCE ET L'ACCÈS À L'INFORMATION PUBLIQUE

Afin de favoriser une culture de transparence et de garantir l'accès des citoyens et citoyennes à l'information publique, les parlements devraient :

- Adopter des cadres réglementaires et législatifs sur la transparence et l'accès à l'information conformément aux normes internationales, afin d'assurer l'accès du public aux informations du parlement et des partis/mouvements politiques¹ à l'exception des informations classifiées, tel que défini par la loi.
 - Adopter une politique de gestion des documents publics et des archives pour s'assurer que les citoyens et citoyennes aient accès à cette information et que ces documents soient classés, conservés et saisis par voie électronique, afin de les rendre plus facilement accessibles.
 - Publier l'information parlementaire en respectant les principes de la transparence active et proactive, y compris les données et informations sur les parlementaires², les rôles, structures et frais administratifs
- du parlement, les agendas parlementaires, les comités permanents et autres données parlementaires qui ne compromettent pas la sécurité nationale ou la vie privée. Des informations sur les projets de lois, l'ordre du jour des comités, les débats au sein des commissions parlementaires et assemblées plénières, les dispositions juridiques, les registres de vote, les rapports et présentations devant les comités ou sessions plénières, les listes de présence ou les budgets en lien à certaines lois, etc. devraient également être disponibles.
- Communiquer des informations sur les travaux du parlement dans les langues nationales officielles, dans des formats accessibles et à travers des canaux de communication accessibles au public, en collaboration avec les organisations de la société civile s'il y a lieu. Ces dispositions devraient faciliter l'accès à cette information à tous les secteurs de la population, y compris les groupes les plus vulnérables. Ces canaux devraient inclure :
 - la bibliothèque du parlement et les résultats des recherches qui y sont conduites;
 - l'information en ligne et la diffusion

des séances; et

- les bureaux parlementaires régionaux.
- Adopter une politique sur les données ouvertes afin que l'information parlementaire actualisée, en particulier les données brutes, soit disponible en ligne dans un format ouvert (text, cvs, html, xml, json, Akoma Ntoso, Popolo, W3C, etc.), standardisé, lisible par machine et en libre accès. Les parlements devraient aussi promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour la diffusion, la réutilisation et l'analyse en partenariat avec les utilisateurs de données et les parties intéressées.
- Identifier les individus et organismes responsables de la mise en œuvre de procédures claires pour la transmission de demandes d'accès à l'information ainsi que la soumission d'information, tout en établissant les paramètres des sanctions applicables en cas de violation. Il est également nécessaire de confier à ces individus et organismes le mandat d'interagir avec le public afin d'identifier l'information demandée et les formats à utiliser pour la distribution de cette information.

- Investir dans l'infrastructure des communications pour combler le fossé numérique en utilisant la technologie mobile qui permet un accès numérique pour tous à l'information lié aux activités et aux décisions des parlements.

ORGANISMES CHARGÉS DE L'APPLICATION DES LOIS

Afin d'assurer le respect des lois et politiques sur la transparence et l'accès à l'information les parlements devraient :

- Créer une agence indépendante qui a le pouvoir de résoudre tout litige relatif à l'obligation de divulguer l'information dans un délai convenable.
- Garantir l'indépendance de l'agence à travers un processus de nomination équitable et transparent pour son commissaire et/ou le directeur ou la directrice par intérim, y compris en organisant des audiences publiques avec la société civile.

¹ Cela comprend l'information sur: le cadre institutionnel général ainsi que le financement des partis/mouvements politiques.

² Ces données devraient comprendre: adresse courriel, numéro de téléphone, affiliation politique, curriculum vitae, durée du mandat, mesures législatives proposées, site web, réseaux sociaux, photo et/ou les détails pour communiquer avec le bureau de circonscription, etc.

2

RESPONSABILISATION

La responsabilisation permet aux citoyens de demander des comptes aux autorités et implique l'obligation des fonctionnaires de répondre de leurs actes et d'accepter la responsabilité de leurs décisions. Cette obligation découle de deux fonctions principales du parlement : la représentation et le contrôle. D'une part, la responsabilité de l'exécutif envers le parlement permet au parlement d'examiner et d'évaluer les actions du gouvernement, et de réaffecter les ressources et les politiques publiques afin d'obtenir de meilleurs résultats. En revanche, la responsabilité du parlement vis-à-vis ses citoyens et citoyennes permet à la société civile de vérifier, d'examiner et de rester informée des activités du parlement.

RESPONSABILISATION PARTICIPATIVE

Afin de fournir aux citoyens et citoyennes les informations requises pour responsabiliser le parlement, les législateurs ainsi que les partis/mouvements politiques, les parlements devraient :

- S'assurer que des procédures et/ou instruments existent au sein des parlements afin de garantir que toute activité de surveillance ou de contrôle politique du gouvernement soit effectuée avec les plus hauts standards d'efficacité et de transparence.
- Mettre en œuvre dans les parlements des mesures de responsabilisation au niveau institutionnel, y compris un processus budgétaire ouvert, la publication des dépenses annuelles, ou des audiences publiques, et s'assurer que ces initiatives soient menées avec transparence et que les résultats de ces activités soient diffusés.
- Appliquer des mesures de responsabilisation pour chaque législateur et législatrice, y compris l'élaboration d'un modèle standard pour les rapports de responsabilisa-

tion des parlementaires pour leur travail législatif et politique, devant être produits sur une base annuelle ou périodique. Les rapports devraient inclure un registre des activités de chaque parlementaire et une déclaration sur leurs engagements pris avant le début de leur mandat, afin de permettre une comparaison avec leurs actions en tant que législateur³.

- Utiliser des mécanismes qui facilitent la responsabilisation par le biais de moyens technologiques et numériques.

PROCESSUS BUDGÉTAIRE OUVERT

Afin de donner aux citoyens et citoyennes la possibilité de participer au processus budgétaire national et d'examiner l'information budgétaire, les parlements devraient :

- Renforcer l'exigence de transparence et de responsabilisation dans la législation budgétaire afin de publier et justifier toutes les dépenses publiques et les priorités dans les budgets nationaux et parlementaires, et obtenir la capacité technique pour s'ac-

quitter de ces fonctions.

- Renforcer la participation des citoyens et citoyennes pour permettre à la société civile de surveiller les dépenses et s'assurer qu'ils soient impliqués dans ce processus.
- Renforcer la transparence du processus d'élaboration du budget en publiant les versions préliminaires des budgets et en organisant la tenue d'audiences publiques pour présenter ces versions ainsi que des évaluations des répercussions sur le genre de ces politiques, au moins deux mois avant les débats sur le budget au parlement.
- Renforcer la transparence dans l'exécution des budgets et l'évaluation des allocations budgétaires.
- Mettre en place des vérifications externes afin d'examiner les dépenses, avec l'appui des commissaires aux comptes conformément aux normes internationalement reconnues.

³ Cela devrait comprendre: un registre des votes en comités et séances plénières des parlementaires et leurs justificatifs; un registre des présences au parlement, un registre des discours et questions; les dépenses du bureau; un registre des rencontres et audiences publiques; un registre des voyages et des indemnités quotidiennes; cadeaux donnés et reçus; projets de lois soumis et soutenus; et la liste des engagements pris par le législateur ou la législatrice avant le début de son mandat.

3

PARTICIPATION CITOYENNE

La participation citoyenne est un pilier fondamental de la démocratie, avec l'objectif de favoriser la participation active des citoyens et citoyennes dans le processus décisionnel public. Les législateurs et législatrices sont un reflet direct de cette participation étant élus comme représentants et représentantes des citoyens et citoyennes et s'assurant que des mécanismes permettant aux citoyens et citoyennes de participer au processus décisionnel, aux activités de surveillance et d'évaluation des politiques publiques ainsi qu'au processus législatif existent.

DIALOGUE ET PARTICIPATION CITOYENNE

Afin de favoriser la sensibilisation et l'intérêt des citoyens et citoyennes à participer aux travaux du parlement, les parlements devraient :

- Adéquatement diffuser l'information démontrant l'importance de la participation citoyenne et expliquer les mécanismes par lesquels cette participation est rendue possible, grâce à des séances d'éducation et de sensibilisation, de diffusion d'informations sur le site web du parlement, et en communiquant par d'autres moyens, y compris la radio, la télévision et les réseaux sociaux.

Afin d'offrir des possibilités de participation directe des citoyens et citoyennes dans le travail des législateurs, les parlements devraient :

- Adopter une loi sur la participation des citoyens et citoyennes qui met en place un cadre législatif pour la participation efficace des citoyens et citoyennes.

- Identifier, définir et appliquer des méthodes et des mécanismes pour encourager la participation citoyenne dans la formulation, l'élaboration et la prise de décision en matière législative. Les parlements devraient officialiser les espaces de participation dans les débats législatifs, avec la possibilité de faire des contributions spécifiques grâce à l'utilisation de technologies telles que les pétitions, audiences publiques et autres mécanismes en ligne favorisant la rétroaction des citoyens et citoyennes.
- Encourager les consultations et auditions publiques avec les citoyens et citoyennes afin d'obtenir un aperçu de leurs intérêts, y compris l'application de mécanismes tels qu'une politique de la porte ouverte⁴, l'élaboration d'un programme de surveillance conjoint, à l'aide des Technologies de l'information et de la communication (TIC) et de l'internet, y compris les sites Web qui permettent les commentaires, les émissions de ligne ouverte à la radio et des courriels envoyés aux législateurs et législatrices. Les réunions en personne devraient être organisées dans des lieux sûrs qui sont facilement accessibles par le public, à des moments opportuns, et des

services appropriés devraient être offerts pour éliminer les obstacles limitant la participation citoyenne.

- Renforcer le travail effectué par les législateurs et législatrices dans leur circonscription, en publiant la description des activités qui auront lieu, en adoptant des mécanismes qui permettent la participation des groupes vulnérables et en prenant des mesures pour enregistrer l'information sur ces activités et rendre l'information disponibles telles que le nombre de participants, l'emplacement, l'objet du litige et les propositions ou décisions prises.

Afin de protéger les citoyens et citoyennes qui dénoncent une faute par les institutions de l'État ou les agents de l'État, les parlements devraient :

- Adopter une législation sur les lanceurs d'alerte afin de protéger les droits des citoyens et citoyennes qui dénoncent la corruption, la fraude ou tout méfait et de créer des mécanismes qui permettent aux lanceurs et lanceuses d'alerte de signaler

des cas de faute grave de manière discrète ou anonyme.

⁴ Une politique de la porte ouverte reflète les efforts des législateurs et législatrices à créer des espaces et des outils pour promouvoir le dialogue et les échanges entre les citoyens et citoyennes et leurs représentants et représentantes. Dans certains cas, une journée spécifique de la semaine peut servir à des rencontres sans rendez-vous avec les législateurs et législatrices.

4 ÉTHIQUE ET PROBITÉ

A ética e a probidade são valores essenciais aos parlamentos. A incorporação diária destes valores gera confiança, legitimidade e credibilidade tanto ao parlamento quanto aos/às legisladores/as, uma vez que apenas o cumprimento de leis não basta por si só. A ética e a probidade guiam o exercício da função parlamentar para o bem coletivo, fortalecem L'éthique et la probité sont des valeurs essentielles pour les parlements. L'application de ces valeurs dans le travail quotidien des parlementaires renforce la légitimité, la crédibilité et la confiance envers le parlement et les législateurs et législatrices, qui ont l'obligation d'adopter des pratiques éthiques qui vont au-delà du cadre légal. L'éthique et la probité guident le processus parlementaire et contribuent au renforcement de la démocratie. o a democracia.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Afin de promouvoir une culture de l'éthique et de la probité chez les fonctionnaires et les parlementaires, les parlements devraient :

- Adopter de bonnes pratiques législatives et des codes de conduite pour les parlementaires et les fonctionnaires, conformément aux principes internationaux élaborés par l'Institut National Démocratique pour les Affaires Internationales (NDI) et les normes élaborées par l'Association parlementaire du Commonwealth et l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC).
- S'assurer que les législateurs et les fonctionnaires, notamment ceux qui travaillent sur des dossiers de nature délicate ou gèrent des fonds publics, soient formés sur les dispositions du code de conduite en matière de comportement éthique du parlement.
- Établir un partenariat avec des institutions internationales et centre académiques qui combattent la corruption et promouvoient la transparence.

Afin de prévenir les conflits d'intérêts — réels, apparents ou perçus — et également de garantir que l'impact du lobbying sur le processus décisionnel soit transparent et que les législateurs et législatrices soient tenus de répondre de leurs actes, les parlements devraient :

- Adopter une loi en matière de lobbying conformément aux normes internationales élaborées par Transparency International, Access Info Europe, Fondation Sunlight et Open Knowledge International, notamment avec la création d'un registre du lobbying et la mise en place d'un code de conduite pour les lobbyistes.
- Adopter des règlements sur les conflits d'intérêts pour les parlementaires et les fonctionnaires qui incluent des articles sur l'obligation de divulguer des pratiques de lobbying, le devoir de s'abstenir, la déchéance de son droit à l'exercice de fonctions publiques, l'obligation de se consacrer à temps plein à l'activité parlementaire, la mise en place d'un système

de sanctions et l'obligation de divulgation des intérêts et des actifs.

- Adopter des règlements pour éviter les pratiques qui limitent ou font obstacle au travail des législateurs et législatrices d'examiner et de débattre des projets de loi ou autres mesures parlementaires, par exemple, les débats extra-législatifs.

COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE TRANSPARENCE

Afin de prévenir les conflits d'intérêts, de favoriser un comportement éthique et de sanctionner les infractions au code de conduite et à la législation pertinente par les parlementaires, les parlements devraient :

- Promouvoir la création d'un comité d'éthique et de probité afin d'appliquer les dispositions du code de conduite pour les législateurs et législatrices. Un tiers indépendant devrait faire partie de ce comité afin de garantir la neutralité et l'impartialité des décisions prises. Le rôle, la fonction et l'autorité du comité devraient inclure la possibilité d'ouvrir une enquête, la

possibilité de recevoir des preuves et des allégations, la possibilité de demander des renseignements pertinents à ces enquêtes aux institutions publiques et la possibilité de sanctionner les infractions au code de conduite ou à la législation pertinente. Le règlement sur la mise en place de ce comité pourrait être élaboré avec les conseils d'une organisation internationale dédiée à la lutte contre la corruption et la promotion de la transparence.

- Mettre en place une structure administrative avec la capacité technique pour appuyer le comité d'éthique et de la probité et qui peut diffuser le code de conduite auprès des parlementaires et des fonctionnaires, offrir une formation à cet égard, examiner les déclarations de patrimoine et d'intérêts, entamer des enquêtes et soutenir les parlementaires et les fonctionnaires dans le cadre de consultations et autres processus connexes.
- Mettre en place un mécanisme au sein du parlement pour appliquer les dispositions du code de conduite des fonctionnaires.

Afin de protéger l'égalité des sexes et de prévenir la discrimination, les parlements devraient :

- Adopter des politiques d'égalité des sexes et des procédures opérationnelles normalisées en réponse à la violence et la discrimination à l'égard des fonctionnaires et des législateurs et législatrices.
- Communiquer ces politiques et procédures aux législateurs et législatrices et aux fonctionnaires lors de leur formation initiale et fournir des mises à jour périodiques.
- Mettre en place un bureau chargé de la promotion et de la révision des pratiques parlementaires visant à institutionnaliser une perspective de genre, assurer l'égalité des sexes et prévenir la discrimination.

DÉCLARATION

AYANT discuté et amendé la « Feuille de route pour la transparence parlementaire » lors de sa rencontre à Asunción, au Paraguay les 26 et 27 mai;

RECONNAISSANT que la feuille de route a été élaborée dans le cadre de consultations avec des organisations de la société civile représentant l'ensemble des sous-régions du réseau, et avec leur participation active;

APPUYANT les principes sur la transparence parlementaire énoncés dans la Déclaration pour l'ouverture et la transparence parlementaire et la Déclaration de Santiago sur la transparence parlementaire et l'intégrité des parlements et partis politiques;

Le Réseau pour un parlement ouvert de ParlAmericas convient de:

1. Promouvoir la « Feuille de route pour la transparence parlementaire »;
2. Partager ce document avec les collègues parlementaires et les partenaires institutionnels;
3. Mettre en œuvre un certain nombre de ces engagements au niveau national;
4. Informer ParlAmericas d'actions entreprises dans les législatures nationales dans le cadre de la mise en œuvre des engagements de cette feuille de route afin de recueillir et partager les bonnes pratiques;
5. Travailler en collaboration avec les organisations de la société civile, y compris le *Latin American Network for Legislative Transparency* — LALT Network (Réseau latino-américain pour la transparence parlementaire), afin de développer et mettre en œuvre les politiques, règlements et pratiques identifiés dans la feuille de route;
6. Encourager la création de groupes ou comités multipartites afin de favoriser l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives fondées sur les engagements adoptés;
7. Participer à la collecte de données sur la transparence parlementaire afin de développer un indice latino-américain sur la transparence dans tous les pays membres de ParlAmericas et permettre ainsi l'évaluation future des progrès dans ce domaine;
8. Respecter la liberté de chaque pays à déterminer le rythme approprié des avancées à cet égard, ainsi que les éléments spécifiques et le programme précis qu'il décide d'adopter, conformément aux réalités politiques et institutionnelles de chaque pays.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

ÉTAPE 1:

Un document préliminaire a été rédigé lors d'une réunion organisée par ParlAmericas à Buenos Aires, en Argentine le 17 mars 2016, avec la participation de parlementaires et d'organisations de la société civile représentant le Réseau latino-américain pour la transparence parlementaire.

ÉTAPE 2:

Le document préliminaire a été révisé avec l'aide d'organisations non-gouvernementales et des représentants de la société civile de l'Amérique Latine, des Caraïbes et de l'Amérique du Nord.

ÉTAPE 3:

Le document préliminaire a été finalisé lors de la 1^{ère} Rencontre du Réseau pour un parlement ouvert de ParlAmericas à Asunción, au Paraguay les 26 et 27 mai 2016, avec la contribution de plus de 50 parlementaires des 20 pays suivants des Amériques :

 ANTIGUA-ET-BARBUDA	 GUATEMALA
 ARGENTINE	 HONDURAS
 BAHAMAS	 MEXIQUE
 BOLIVIE	 NICARAGUA
 CANADA	 PANAMA
 CHILI	 PARAGUAY
 COLOMBIE	 PÉROU
 COSTA RICA	 RÉP. DOMINICAINE
 CUBA	 SAINTE-LUCIE
 EL SALVADOR	 VENEZUELA

ORGANISMES QUI ONT CONTRIBUÉ

 Red Latinoamericana por la Transparencia Legislativa est un réseau qui regroupe les organisations suivantes :



Organisations de l'Amérique du Nord et des Caraïbes :



LEXIQUE DES TERMES

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Situation où les intérêts privés des personnes – telles que des relations professionnelles extérieures ou des avoirs financiers personnels – pourraient gêner l'exercice des fonctions officielles ou donner l'apparence de le faire.

Source: Bureau de la déontologie, Organisation des Nations Unies (ONU), 2016

DÉCLARATION DE PATRIMOINE ET D'INTÉRÊTS

Mécanisme de contrôle qui contribue à la protection de l'intérêt public. Ce processus permet de détecter et prévenir les conflits d'intérêts de nature personnelle, commerciale ou professionnelle ainsi que d'alerter sur des cas potentiels d'enrichissement sans cause afin de prendre les mesures nécessaires et adopter des sanctions si nécessaire.

Source: Bureau anti-corruption, Ministère de la Justice et des Droits de la Personne, Argentine, 2016

DONNÉES OUVERTES

Données numériques accessibles dont les caractéristiques techniques et juridiques permettent la libre utilisation, réutilisation et redistribution par quiconque, en tout temps, en tout lieu. Ces données doivent se conformer aux six principes suivants:

1. seront ouvertes par défaut;
2. seront diffusées en temps opportun et seront exhaustives;
3. seront accessibles et utilisables;
4. seront comparables et interopérables;
5. serviront à l'amélioration de la gouvernance et de la participation citoyenne;
6. favoriseront le développement inclusif et l'innovation.

Source: Charte internationale sur les données ouvertes, 2015

DROIT D'ACCÈS À L'INFORMATION PUBLIQUE

roit fondamental selon lequel toute personne peut accéder à l'information d'intérêt public, élaborée par des institutions publiques ou par des tierces parties avec des fonds publics. Cette information doit être fournie et diffusée de manière conviviale permettant l'accès en temps réel et sa réutilisation.

Source: Loi type interaméricaine sur l'accès à l'information publique, Organisation des États américains, 2010

ÉGALITÉ DES SEXES

Égalité des droits, des responsabilités et des chances des femmes et des hommes, des filles et des garçons. Égalité ne veut pas dire que les femmes et les hommes doivent devenir les mêmes, mais que leurs droits, responsabilités et opportunités ne dépendront pas du fait qu'ils sont nés hommes ou femmes. L'égalité des sexes suppose que les intérêts, les besoins et les priorités des femmes et des filles sont pris en compte, reconnaissant la diversité des groupes de femmes et d'hommes. L'égalité des sexes n'est pas un problème de femmes mais devrait concerner et associer pleinement les hommes et les femmes. L'égalité entre femmes et hommes est considérée comme une question de droits humains, une condition préalable, et un indicateur, d'un développement durable axé sur l'être humain.

Source: [ONU Femmes, 2016](#)

ÉTHIQUE ET PROBITÉ

Les normes d'intégrité les plus élevées qui devraient être respectées par les individus en tant que parlementaires. Ces normes devraient être codifiées dans un code de conduite, qui régit le comportement des législateurs et législatrices en définissant les comportements appropriés et inappropriés. Ces normes visent à créer une culture politique qui met l'accent sur la rectitude, la transparence et l'honnêteté en tant que ligne directrice du comportement des parlementaires.

Source: [Legislative Ethics and Codes of Conduct](#), Staphurston, R. y Pelizzo, R., Institut de la Banque mondiale, 2004

LOBBYING

Pratique par laquelle ceux et celles qui représentent des intérêts particuliers en font la promotion auprès des décideurs et décideuses.

Source: [Centre pour la mise en œuvre de politiques publiques en faveur de l'équité et de la croissance \(CIPPEC\), Argentine, 2009](#)

ORGANISME D'EXÉCUTION SUR L'INFORMATION PUBLIQUE

Organisme public dont le but est de promouvoir la transparence dans la fonction publique, surveiller le respect des règles sur la transparence et la divulgation de l'information par les organismes gouvernementaux et garantir le droit d'accès à l'information.

Source: [Loi 20,285 sur l'accès à l'information publique, Chili, 2016](#)

PARLEMENT OUVERT

Forme d'interaction entre les citoyens et citoyennes et les pouvoirs législatifs qui favorise l'ouverture et la transparence parlementaire afin de garantir l'accès à l'information publique, la responsabilisation, la participation citoyenne et des normes d'éthique et de probité élevées dans le cadre du travail parlementaire.

Source: [ParlAmericas et Réseau latino-américain pour la transparence parlementaire, 2016](#)

PARTICIPATION CITOYENNE

Participation active des citoyens et citoyennes dans les processus décisionnels publics ayant un impact sur leurs vies.

Source: [Ministère-Secrétariat général de la présidence, Chili, 2016, Conseil pour la participation citoyenne et le contrôle social, Équateur, 2016](#)

**PROCESSUS
BUDGÉTAIRE
OUVERT**

Les données sur le budget du gouvernement doivent être accessibles au public (en ligne) dans des formats permettant les modifications et la réutilisation (lisible par machine) et sans restriction (en libre accès). Les exigences pour protéger la confidentialité d'information personnelle ou classifiée doivent être prises en considération lors de la diffusion des données ouvertes sur le processus budgétaire.

Source: Financial Management Information Systems and Open Budget Data: Do Governments Report on Where the Money Goes, Min & Dener, Banque mondiale, 2013

**RESPONSABILISA-
TION**

Obligation pour toute personne ou autorité d'expliquer, de produire des justificatifs et de communiquer les décisions et actions prises en ce qui a trait à la gestion des ressources publiques qu'ils ont reçues ou utilisées au nom des citoyens et citoyennes.

Source: ParlAmericas et Réseau latino-américain pour la transparence parlementaire, 2016

**RESPONSABILISA-
TION SOCIALE OU
PARTICIPATIVE**

Forme de responsabilisation qui émane d'actions entreprises par des citoyens et citoyennes ou des organisations de la société civile afin de rendre l'État comptable de ses actes, ou d'initiatives des pouvoirs publics et d'autres acteurs (média, secteur privé, donateurs) qui visent à appuyer de telles interventions.

Source: Encourager la Responsabilisation sociale : Comment passer des principes à la pratique, Note d'orientation, Programme des Nations Unies pour le développement, 2010

TRANSPARENCE

Programmes et mécanismes mis en place pour divulguer de manière fiable et accessible l'information sur la performance institutionnelle, indiquant la responsabilité des agents dans la prise de décision et l'utilisation des ressources publiques.

Source: Transparencia y rendición de cuentas, Jonathan Fox, en J. M. Ackerman coord. Más allá del acceso a la información. Transparencia, rendición de cuentas y estado de derecho, 2008

Note: (A) *Transparence active* : en vertu des lois adoptées, publier l'information sur les sites internet des organismes de l'État; (B) *Transparence proactive*: ensemble des activités et initiatives visant à favoriser la redistribution de l'information pertinente à des secteurs spécifiques de la société, publier par des personnes assujettis, dans le but d'aller au-delà des exigences légalement établies; (C) *Transparence passive*: l'obligation des agences gouvernementales de répondre aux demandes d'accès à l'information, sauf si assujetti à l'obligation du secret ou dans le cadre de dispositions de non-divul-gation fixées par la loi.

Source: Los órganos garantes de la transparencia y el acceso a la información en Chile y México, Conseil pour la transparence, 2012, Institut fédéral pour l'accès à l'information publique, Mexique, 2016

PROCHAINES ÉTAPES

Nous demandons le soutien des membres de notre réseau et nos partenaires pour:

1. Promouvoir la « Feuille de route pour la transparence parlementaire » en partageant ce document avec les collègues parlementaires et les partenaires institutionnels et en favorisant la mise en œuvre de ces engagements au niveau national;
2. Informer ParlAmericas d'actions entreprises dans les législatures nationales dans le cadre de la mise en œuvre des engagements de cette feuille de route afin de recueillir et partager les bonnes pratiques;
3. Participer à la collecte de données sur la transparence parlementaire afin de développer un indice de référence et permettre ainsi l'évaluation future des progrès dans ce domaine;

Lors de la 2^{ème} Rencontre annuelle du Réseau pour un parlement ouvert de ParlAmericas en 2017, une évaluation des progrès faits au sein des parlements membres sera effectuée.



PARTICIPANTS

Délégués représentant les parlements suivants:

- ▶ Antigua-et-Barbuda
- ▶ Argentine
- ▶ Bahamas
- ▶ Bolivie
- ▶ Canada
- ▶ Chili
- ▶ Colombie
- ▶ Costa Rica
- ▶ Cuba
- ▶ El Salvador
- ▶ Guatemala
- ▶ Honduras
- ▶ Mexique
- ▶ Nicaragua
- ▶ Panama
- ▶ Paraguay
- ▶ Pérou
- ▶ République Dominicaine
- ▶ Sainte-Lucie
- ▶ Venezuela

Experts invités représentant les organisations suivantes:

- ▶ Fundación Directorio Legislativo
- ▶ Global Initiative for Fiscal Transparency
- ▶ National Democratic Institute
- ▶ Observatorio de Derechos Humanos del Senado de Argentina
- ▶ Nord Ouvert
- ▶ Programme des Nations Unies pour le développement
- ▶ Secretaría Nacional de Tecnologías de la Información y Comunicación de Paraguay
- ▶ Semillas para la Democracia
- ▶ The Caribbean Open Institute





Secrétariat international de ParlAmericas
710 - 150 rue Wellington, Ottawa, Ontario, K1P 5A4 Canada

Téléphone : + 1 (613) 594-5222 | Télécopieur : + 1 (613) 594-4766

www.parlamericas.org | info@parlamericas.org

